

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le mardi 21 décembre 2021 à 20h03, en visioconférence conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, aux règles sanitaires du ministère de la Santé et des Services sociaux et particulièrement aux modalités prévues à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, à laquelle séance sont présents:

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Rajotte.

Est également présent monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

## **1.0 Ouverture de la séance**

### **1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **1.2 Lecture de l'avis de convocation**

À la demande du maire, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donne lecture de l'avis de convocation signifié à tout les membres du conseil tel que requis.

## **2.0 Ordre du jour – adoption**

### **310-12-2021**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Plante appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Comptes à payer;
- 4.0 Conditions salariales et avantages sociaux du personnel 2022;
- 5.0 Adoption du règlement 580-23021 établissant le taux de taxes et les tarifs 2022 ainsi que les conditions de leur perception;
- 6.0 Période de questions (Orales et écrites des citoyens);
- 7.0 Clôture de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3.0 Comptes à payer - adoption**

#### **311-12-2021**

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenus les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle  
appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer et d'en autoriser le paiement comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Dépenses incompressibles et autres : | 102 298,94 \$ |
| - C2100612 à C2100614                  |               |
| - L2100209 à L2100212                  |               |
| - Comptes à payer                      | 124 859,29 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **4.0 Conditions salariales et avantages sociaux du personnel 2022**

Ce point est retiré puisqu'il a déjà été traité lors de la séance ordinaire du 7 décembre dernier.

### **5.0 Adoption du règlement 580-2021 établissant le taux de taxes et les tarifs 2022 ainsi que les conditions de leur perception**

#### **312-12-2021**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 580-2021 établissant le taux de taxes et les tarifs 2022 ainsi que les conditions de leur perception était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE qu'une copie du projet de règlement était disponible sur le site internet de la municipalité depuis le dépôt du projet de règlement devant le conseil;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a mentionné l'objet de celui-ci et qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption à l'exception des taux de taxation et de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Doucet  
appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu que le règlement 580-2021 établissant le taux de taxes et les tarifs 2022 ainsi que les conditions de leur perception soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **6.0 Période de questions (Orales et écrites des citoyens)**

Aucune question écrite n'a été reçue.

#### **7.0 Clôture de la séance**

**313-12-2021**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet  
appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu de lever la séance à 20h07.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim,

Le maire,

Denis Meunier

Réjean Rajotte